

Image not found or type unknown



Fons de garantie aux victimes

Par **diabolo162**, le **20/01/2008** à **11:14**

bonjour ,
voilà mon sujet et je compte sur vous pour m'eclaircir les idées.
Je suis victime d'un vol de véhicule en novembre 2005. l'affaire est passé au tribunal au mois de mars 2005. je dois etre indemniser par les auteurs mais il se trouve qu'ils sont insolvables a ce jour(avec demarche d'un huissier a l'appui!)
pensez vous que je puisse toujours beneficiez des fonds de garantie aux victimes ou de la civi apres 2 ans de jugement?
Je vous remercie d'avance pour vos reponses...